

Projet de
Plan de gestion
des matières résiduelles
2023-2303



RAPPORT
DES
CONSULTATIONS
PUBLIQUES

du 10 et 11
novembre
2022



novembre 2022



**MRC des
Pays-d'en-Haut**

Table des matières

Avant-propos.....	1
Obligations de la municipalité régionale.....	1
Description de la procédure de consultation publique.....	3
Avis public.....	3
Diffusion du projet PGMR.....	3
Déroulement de l'assemblée.....	4
Le 10 novembre :	4
Le 11 novembre :	6
ANNEXES.....	7
<i>ANNEXE 1 : Sommaire du PGMR.....</i>	<i>8</i>
<i>ANNEXE 2 : Publication de l'avis public dans le journal Accès le mercredi 21 septembre 2022.....</i>	<i>21</i>
<i>ANNEXE 3 : Mise en avant des consultations publiques sur le site de la MRC des Pays-d'en-Haut dès le 21 septembre 2022.....</i>	<i>22</i>
<i>ANNEXE 4 : Actualité dans le fil de nouvelles de la MRC des Pays-d'en-Haut le 21 septembre 2022.....</i>	<i>23</i>
<i>ANNEXE 5 : Article sur le site internet de la MRC le 21 septembre 2022.....</i>	<i>24</i>
<i>ANNEXE 6 : Rappel sur la page d'accueil des événements le 10 novembre.....</i>	<i>25</i>
<i>ANNEXE 7 : Rappel des consultations le 10 novembre, nouvel article avec lien vers les présentations pdf et vers les événements Facebook live sur la page d'accueil.....</i>	<i>26</i>
<i>ANNEXE 8 : Création de 4 événements sur la page Facebook de la MRC, soit les 2 événements en présentiel et 2 événements en webdiffusion.....</i>	<i>27</i>
<i>ANNEXE 9 : Page internet dédiée au PGMR.....</i>	<i>28</i>
<i>ANNEXE 10 : Ordre du jour de l'assemblée du 10 novembre 2022.....</i>	<i>29</i>
<i>ANNEXE 11 : Personnes présentes le 10 novembre en présentiel.....</i>	<i>31</i>
<i>ANNEXE 12 : Ordre du jour de l'assemblée du 11 novembre 2022.....</i>	<i>32</i>
<i>ANNEXE 13 : Statistiques de consultation des différents articles entre le 21 septembre et 14 novembre (Google Analytics):.....</i>	<i>34</i>
<i>ANNEXE 14 : Statistiques de webdiffusion.....</i>	<i>35</i>
<i>ANNEXE 15 : Message et rediffusion de la présentation du 10 novembre.....</i>	<i>36</i>
<i>ANNEXE 16 : Diffusion sur YouTube.....</i>	<i>37</i>
<i>ANNEXE 17 : Présentation.....</i>	<i>38</i>

Avant-propos

Le 13 septembre 2022, le conseil de la MRC des Pays d'en Haut adopta t son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.13 et suivants), la MRC a élaboré et mis en place une procédure de consultation publique afin de favoriser la participation du public à la prise de décisions relatives au PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin par ce projet PGMR, ont notamment été invités à deux assemblées pour des consultations publiques, soit le 10 novembre 2022 à Sainte Adèle et le 11 novembre 2022 à Morin Heights. Les personnes qui le souhaitent, pouva ent déposer un mémoire en le faisant parvenir par courriel avant le 3 novembre 2022.

Au cours de ces assemblées la MRC a écouté les avis et propos formulés par les citoyens et les autres acteurs lors de l'assemblée publique et au cours des autres activités de consultation. Elle a ensuite rédigé le présent rapport.

Vous trouverez dans ce document une description de la procédure de consultation mise en place, des moyens de diffusion du projet de PGMR, des propos formulés par le public et des modifications qui seront apportées au projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus.

Le présent rapport a été transmis au Conseil de la MRC et publié sur le site Internet de la MRC.

Obligations de la municipalité régionale

Comme énoncé à l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à une procédure de consultation publique.

ARTICLE 53.13

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DOIT ÉTABLIR UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR TOUT PROJET DE PLAN DE GESTION, LAQUELLE DOIT COMPRENDRE AU MOINS UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION DU PLAN.

Les articles 53.14 et 53.15 de la LQE définissent certains éléments de la procédure à mettre en place.

ARTICLE 53.14

AU MOINS 45 JOURS AVANT LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE, LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE ET RÉGIONALE SUR SON SITE INTERNET ET PAR TOUT AUTRE MOYEN QU'IL LUI PARAÎT APPROPRIÉ, UN SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN AINSI QU'UN AVIS INDIQUANT LA DATE, L'HEURE ET L'HEURE DES ASSEMBLÉES, ET MENTIONNANT QUE LE PROJET DE PLAN PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU DE CHAQUE MUNICIPALITÉ LOCALE VISÉE PAR LE PLAN.

ARTICLE 53.15

AU COURS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE ET RÉGIONALE S'ASSURE QUE LES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DU PROJET DE PLAN SONT FOURNIES; ELLE ENTEND LES PERSONNES, GROUPES OU ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER.

À L'ISSUE DE CES ASSEMBLÉES, LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE ET RÉGIONALE DÉPOSE UN RAPPORT DES OBSERVATIONS REÇUES ET DES AUPRÈS DU PUBLIC ET DES MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE. CE RAPPORT EST RENDU ACCESSIBLE AU PUBLIC DÈS SA TRANSMISSION AU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE ET RÉGIONALE.

Enfin, l'article 53.16 de la LQE énonce certaines exigences relatives à la transmission du rapport de consultation finale.

ARTICLE 53.16

APRÈS LA CONSULTATION PUBLIQUE, LE PROJET DE PLAN, MODIFIÉ LE CAS ÉCHÉANT POUR TENIR COMPTE DES AVIS REÇUS, EST TRANSMIS À LA SOCIÉTÉ QUI BÉNÉFICIE DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉCYCLAGE AINSI QU'À CHAQUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE ENVIRONNANTE OU QUI EST DÉSERVIE PAR UNE INSTALLATION D'ÉLIMINATION SITUÉE SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION DU PLAN PROJETÉ, ACCOMPAGNÉ DU RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE ET RÉGIONALE.

Description de la procédure de consultation publique

Avis public

Comme énoncé à l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la MRC, via les réseaux sociaux et dans le journal Accès Laurentides 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, soit à compter du 21 septembre 2022.

Une copie du sommaire est en annexe 1 et une copie de l'avis publié se trouve à l'annexe 2.

L'avis indiquait les dates, les heures et les lieux des dites assemblées, et mentionnait que le projet pouvait être consulté au bureau de la MRC des Pays d'en Haut et dans chaque municipalité constituante.

Deux assemblées ont été fixées pour des consultations publiques, soit le :

- Jeudi 10 novembre 2022 dès 14h
 - o Place des citoyens
 - o 999, boulevard de Sainte Adèle, Sainte Adèle (Québec), J8B 2N4

- Vendredi 11 novembre 2022 dès 18h
 - o Chalet Bellevue
 - o 27 rue Bellevue, Morning Heights, (Québec), J0R 1H10

Les personnes qui le souhaitent, pouvaient déposer un mémoire en le faisant parvenir par courriel avant le 3 novembre 2022.

Les heures et lieux des assemblées ont été choisis afin de rejoindre le plus de participants, en après-midi et en soirée et dans deux municipalités différentes. De plus, toute personne pouvait suivre en direct la présentation virtuellement et interagir en posant les questions au fur et à mesure du déroulement de la consultation afin que celles-ci soient compilées et répondues lors de la période prédéterminée dans la programmation.

Diffusion du projet PGMR

Tel que stipulé à l'article 53.14 de la LQE, ledit projet pouvait être consulté au bureau de la MRC des Pays d'en Haut (1014, rue Valquette à Sainte Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays d'en Haut et toute personne pouvait en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Le sommaire du projet PGMR ainsi que le projet complet étaient disponibles sur le site internet de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement de l'assemblée

Chaque assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes et de celles voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du projet de PGMR a eu lieu. Par la suite, les personnes inscrites ont pu faire leurs interventions et présenter leurs mémoires et les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions. Les ordres du jour des rencontres se trouvent à l'annexe 10 et 12.

De plus, les participants ont été informés qu'un rapport sera rédigé et comprendra les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

Le 10 novembre :

En excluant les représentants et élus de la MRC des Pays d'en Haut, aucune personne s'est présentée à l'assemblée,

La webdiffusion a été vue 199 fois (en direct et rediffusion), le détail est en annexe 14.

Questions soulevées par les citoyens/intervenants et réponses lors de l'assemblée

Lors de l'assemblée puol que, une période de questions a été proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de cette période de questions.

1 *Comment s'assurer que le projet de PGMR sera conforme ?*

Réponse : Pour compiler les données, l'équipe de réalisation s'est basée sur les grilles de compilation rendues disponibles par Recyc Québec.

Nous répondons à l'ensemble des objectifs provinciaux du plan d'action 2019-2024 de la Politique et de la Stratégie de valorisation de la matière organique à chaque mesure et orientation.

Également, nous effectuons une analyse des avis de non-conformité des MRC voisines.

2 *Il y a beaucoup d'investissements et de dépenses inscrites, est-ce qu'il a été évalué la possibilité de générer des profits ou de rentabiliser certains de ces investissements ?*

Réponse : Actuellement, la MRC a un projet pilote avec quelques municipalités et villes du territoire pour une tarification incitative auprès des commerces. En effet on leur propose de payer en fonction de volume et la fréquence des déchets ultimes, on leur offre le recyclage, et le compost leur coûte 1/3 du coût réel. Cette grille permet de

générer quelques surplus qui permettent de payer une partie des ressources, tel un modèle d'économie circulaire. Mais l'objectif n'est pas de faire de profits grâce aux ICI.

Nous n'avons pas fait le calcul exact à savoir à quelle hauteur nous nous autofinancerons. Mais c'est une mesure (12) qui est prévue les premières années du PGMR car nous prévoyons étendre cette grille à l'ensemble de toutes les municipalités en 2024.

3 En complément à la question précédente, dans d'autres municipalités, les matières données et revendues génèrent des revenus, comme par exemple La fondation médicale à Ste Agathe des Monts ou l'écocentre de Saint Jérôme, est ce un modèle envisagé chez nous ?

Réponse : On ne souhaite pas faire de revenus directement avec la revente de matières, mais en déviant des sites d'enfouissement les encombrants et résidus de construction, on ne paiera pas pour l'enfouissement et en étant plus performants les municipalités recevront plus d'argent grâce la redistribution.

4 Comment va se faire la transition de compétence de gestion des écocentres, principalement au niveau des équipes en place ?

Réponse : Un mandat spécifique a été donné à la firme Stratzer afin qu'une analyse complète soit faite sur la conformité des écocentres et les différents modes de gouvernance. Les résultats sont attendus sous peu.

5 Est ce qu'une taxe verte a été envisagée comme c'est le cas à la Ville de Prévost pour la réduction à la source ?

Réponse – Avec l'arrivée de nouveaux règlements sur le bannissement du plastique à usage unique, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne nous avons fait de choix de promouvoir les bonnes pratiques de réduction à la source. Beaucoup de changements sont prévus dans les prochaines années à l'échelle de la Province, nous travaillerons comme toujours de concert avec nos municipalités et les différents outils d'information, sensibilisation et éducation. À l'heure actuelle, nous n'envisageons pas de taxe verte.

Analyse des questionnements soulevés

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les intervenants s'interrogeaient plus particulièrement sur le financement, la gestion future des encombrants et les actions prises dans d'autres municipalités voisines de notre MRC.

Vu le souci de la conformité du projet de PGMR, un préavis est sollicité chez RECYC QUÉBEC pour la méthode de présentation du budget qui repose sur la présentation de fourchettes budgétaires plutôt que sur des montants précis.

Résumé des mémoires déposés et interventions présentées

Aucun mémoire n'a été déposé durant les délais prescrits, soit avant le 3 novembre et durant l'assemblée du 10 novembre.

Le 11 novembre :

Un citoyen s'est présenté à l'assemblée du 11 novembre. Cependant, il a décidé qu'étant le seul dans la salle de quitter la consultation avant le début. Une copie en version papier de la présentation lui a été remise et a été invité à communiquer avec les représentants de la MRC s'il avait des questions spécifiques.

Après 15 minutes dépassant l'horaire initial, les organisateurs ont pris la décision d'annuler la consultation en direct, et ont pris les mesures suivantes :

- Rediffusion de la consultation enregistrée la veille;
- Invitation à soumettre les questions par courriel ou en commentaires afin que celles soient répondues avant la rédaction du présent rapport.

En annexe 15 se trouve l'impression écran du message publié le 11 novembre à 18h19.

Malgré le délai supplémentaire, aucune question ou commentaire n'a été soumis.

Modifications ou bonifications à apporter au projet de PGMR

Les questionnements ont tous été répondus et ne nécessitent aucune modification au projet de PGMR 2023-2030.

ANNEXES



CONTEXTE

Exigences

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQL), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit être révisé tous les sept ans par le conseil.

L'élaboration d'un PGMR vise à planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire d'une municipalité régionale en conformité avec les objectifs et les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique), de son plan d'action et des stratégies qui en découlent.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Depuis 2011, et contrairement à la Politique précédente, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est pérenne. Cette Politique vise à créer une société sans gaspillage par le biais d'une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif principal est d'éliminer seulement une matière au Québec, soit le résidu ultime.

Afin d'atteindre cet objectif, la Politique prévoit des mesures afin de répondre aux trois enjeux principaux de la gestion des matières résiduelles (GMR).

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.



Cette Politique est accompagnée d'un plan quinquennal. Le Plan d'action 2019-2024 diffère en certains égards du précédent Plan d'action 2011-2015. Principalement, on note une réduction significative de l'objectif en kilogrammes par habitant de matières résiduelles éliminées et une exigence rehaussée pour le recyclage et la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition.

Le Plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

De plus, tout PGMR doit inclure les stratégies d'intervention énumérées dans le Plan d'action 2019-2024, à la hauteur des capacités d'une MRC ou d'une ville ayant une compétence d'une MRC. Celles-ci incluent assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-L, prévenir et réduire la production de matières résiduelles, décourager et contrôler

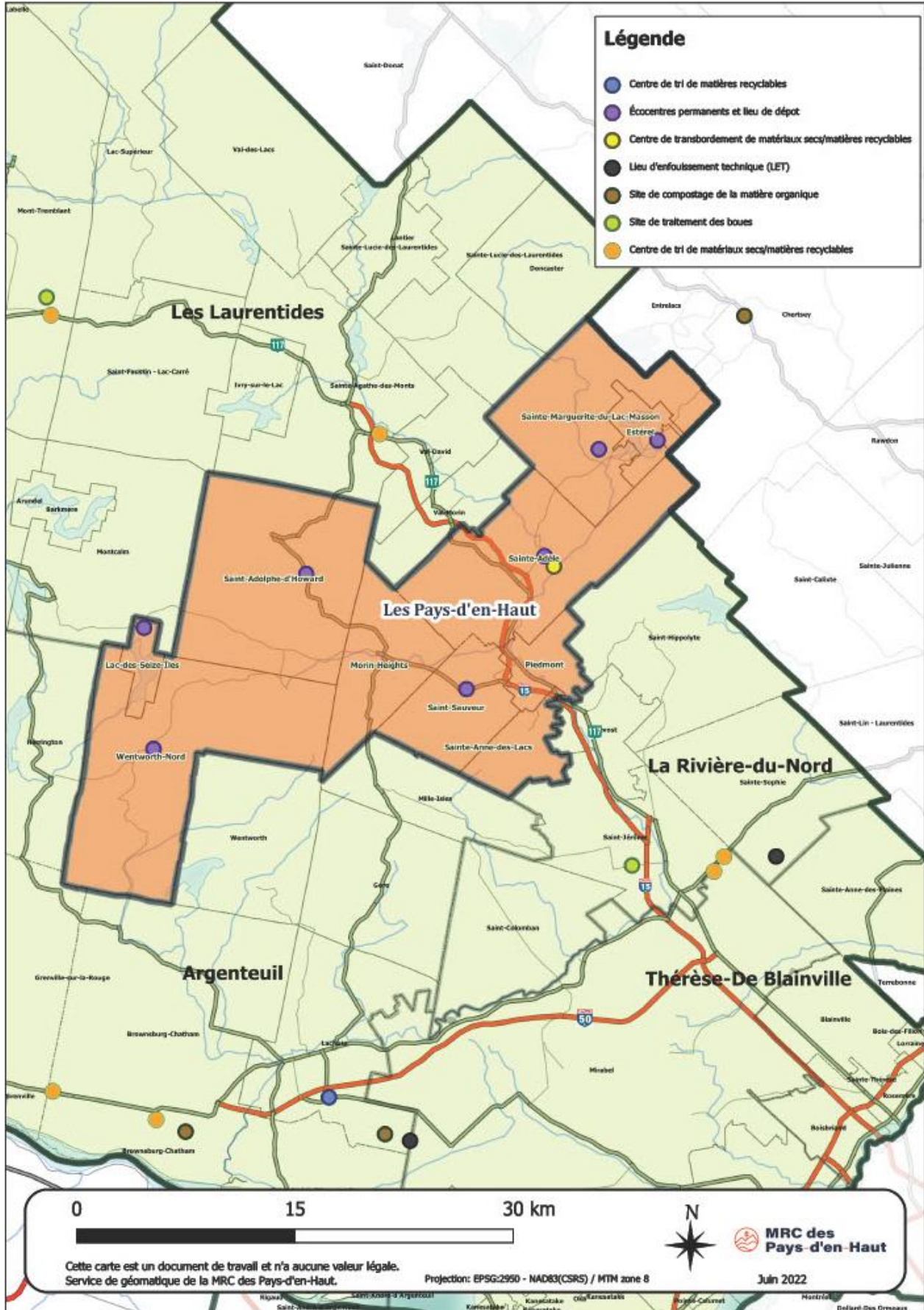
On y retrouve cinq écocentres et deux lieux de dépôts/garages municipaux.

La MRCPDI I exporte la majorité de ses matières résiduelles à l'extérieur de son territoire pour leur tri ou traitement final

L'ensemble des matières recyclables sont acheminées à la Coop de solidarité Tricentris située à Lachute. Les matières compostables sont envoyées à deux plateformes distinctes, soit la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RIIDM) à Chertsey soit à la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM) à Lachute gérée par Englobe. Enfin, les déchets ultimes et encombrants sont exportés vers un des LLI à proximité sous la gestion de Waste Management (WM Québec), soit celui à Sainte-Sophie, soit et celui de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à Lachute.

La carte à la page suivante illustre la localisation des installations de tri et de traitement des matières.





Performance actuelle et objectifs



Les objectifs quantitatifs énoncés par le MRCPDI dans son PGMR 2023-2030 sont compatibles avec la Politique, le Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie

Ils contribueront globalement à l'atteinte des objectifs provinciaux, tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire.

Objectifs régionaux

Résidu	Performance 2020	Objectif provincial	Objectif du PGMR 2023-2030
Matières éliminées	572 <g/hab./an	525 <g/hab./an	525 kg/hab./an
Matières recyclables	66 %	75%	75% ¹
Matières organiques	57 % des matières outrescibles	60% des matières outrescibles	60% ¹
Résidus de CRD	49 %	70%	70% ¹

- 1- ¹ Tenir compte des résidus alimentaires, les résidus verts et les boues à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (matières organiques outrescibles, papier et carton et bois) d'ici 2030, en cohérence avec la SVMO.

PLAN D'ACTION

Orientations

Afin d'atteindre ses objectifs, le PGMR propose quatre orientations qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement le PGMR propose 23 mesures qui reposent sur six types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Le plan d'action se présente donc de la façon suivante :



4 Orientations	6 Types d'action
1. Optimiser les services en GMR;	i. Acquisition de connaissances;
2. Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR;	ii. Encadrement;
3. Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement;	iii. Information, sensibilisation et éducation (ISL);
4. Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes.	iv. Service;
	v. Soutien;
	vi. Suivi;

Description des mesures prévues

Les 23 mesures du Plan d'action sont ici présentées de façon sommaire

MESURE	Actions	Générateurs	Objectif de la Politique				Objectif de la SVMO			
			Harmoniser à 525 kg/hab./an la quantité éliminée	Recycler 75 % du PCV	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CHD	Recycler 60 % des MO putrescibles	Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal	Gérer la MO dans 100 % des ICI	Recycler ou valoriser 70 % de la MO	
1. Optimiser les services en GMR	1.1 Exercer la compétence de la MRC sur les écocentres	Encadrement Service	Résidentiel ICI CRD	✓		✓				
	1.2 Améliorer la performance du secteur ICI	Encadrement ISÉ Service Suivi	ICI	✓	✓		✓		✓	
	1.3 Réévaluer la fréquence des collectes à trois voies	Acquisition de connaissances Service Suivi	Résidentiel ICI CRD	✓	✓		✓			✓
	1.4 Adapter les services de collecte aux multilogements	Acquisition de connaissances ISÉ Service	Résidentiel	✓	✓		✓	✓		
	1.5 Étendre et organiser la collecte intelligente	Acquisition de connaissances Service Suivi	Résidentiel ICI	✓	✓		✓			✓
	1.6 Poursuivre et harmoniser l'implantation des équipements aux endroits désignés comme LAV	Encadrement ISÉ	Résidentiel ICI CRD		✓		✓	✓		✓
	1.7 Évaluer la pertinence de l'ajout de points de service de type « mini-écocentre »	Acquisition de connaissances	CRD	✓		✓				

MESURE	Actions	Générateurs	Objectif de la Politique				Objectif de la SVMO		
			Ramener à 525 kg/hab./an la quantité éliminée	Recycler 75 % du PCV	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Recycler 60 % des MO putrescibles	Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal	Créer la MO dans 100 % des ICI	Recycler ou valoriser 70 % de la MO
1. Optimiser les services en GMR	1.8 Exiger la valorisation des boues de stations municipales dans les contrats octroyés	Acquisition de connaissances Encadrement Suivi				✓			
2. Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR	2.1 Établir un plan de communication pour l' SÉ muni d'un calendrier annuel	Acquisition de connaissances ISÉ	Résidentiel ICI CRD	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	2.2 Informer et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source	ISÉ	Résidentiel	✓					
	2.3 Optimiser la prestation de services de la patrouille verte	ISÉ	Résidentiel	✓	✓	✓	✓		✓
	2.4 Diffuser, communiquer et appliquer la réglementation existante de la MRC	ISÉ	Résidentiel	✓	✓	✓	✓	✓	
	2.5 Favoriser l'adoption de politiques et de pratiques visant l'exemplarité municipale	ISÉ Service	ICI	✓	✓	✓	✓		✓
	2.6 Maintenir l'implication de la MRC dans les événements et lier le financement événementiel à l'évaluation de l'écoresponsabilité	ISÉ Service Soutien	ICI	✓	✓	✓	✓		✓
	2.7 Exiger la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis	Encadrement ISÉ Suivi	CRD			✓			

MESURE	Actions	Générateurs	Objectif de la Politique				Objectif de la SVMO		
			Ramener à 525 kg/hab/an la quantité éliminée	Recycler 75 % du PCV	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Recycler 60 % des MO putrescibles	Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal	Créer la MO dans 100 % des ICI	Recycler ou valoriser 70 % de la MO
2. Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR	2.8 Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR	Acquisition de connaissances Suivi	Résidentiel ICI CRD	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	2.9 Améliorer les connaissances sur les vidanges des boues de fosses septiques	Acquisition de connaissances Encadrement Suivi	Résidentiel				✓		✓
3. Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement	3.1 Développer une filière de réemploi des encombrants et des matériaux de CRD en bon état	Acquisition de connaissances Service	Résidentiel ICI CRD	✓		✓			
	3.2 Examiner la faisabilité de recevoir des nouvelles matières aux éco-centres	Acquisition de connaissances Service Soutien	Résidentiel ICI CRD	✓		✓			
	3.3 Optimiser des lieux d'apport volontaire de RDD et de TIC dans chacune des municipalités	ISÉ Service	Résidentiel	✓					
4. Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes en GMR	4.1 Assurer l'accès aux sites de traitement nécessaires pour chacune des filières	Suivi	Résidentiel ICI CRD	✓	✓	✓	✓		✓
	4.2 Soutenir les organismes qui effectuent le maillage entre les générateurs et les distributeurs de dons alimentaires	Acquisition de connaissances Soutien	ICI	✓			✓	✓	✓

MESURE	Actions	Générateurs	Objectif de la Politique				Objectif de la SVMO		
			Ramener à 525 kg/hab./an la quantité éliminée	Recycler 75 % du PCV	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CHD	Recycler 60 % des MO putrescibles	Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal	Créer la MO dans 100 % des ICI	Recycler ou valoriser 70 % de la MO
4.3 Poursuivre le partenariat avec une organisation centrée sur l'accompagnement du secteur commercial	Soutien	ICI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

SUIVI ET SURVEILLANCE

La LQL prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures du Plan d'action.

D'abord, la préparation du Rapport annuel de mise en œuvre du PGMR permet une revue complète de l'avancement ou de la réalisation de chaque mesure.

Ensuite, la mesure 2.7 – Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR, assure un forum formel et performant pour le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR.

Enfin, chaque mesure comporte son indicateur de suivi spécifique, mesurable, atteignable, réalisable et temporellement défini (SMART). Ces indicateurs sont réunis dans le tableau suivant.



Mesure		Indicateurs	Fréquence de mesure
11	Exercer la compétence de la MRC sur les écocentres	Mise à niveau des écocentres en fonction du diagnostic posé	À la fin des travaux
		Harmonisation des services et des procédures	Annuelle
		Fonctionnalité de l'organisation des ressources humaines	Annuelle
		Quantité de CRD valorisée	Annuelle
		Nombre d'utilisateurs	Annuelle
12	Améliorer la performance du secteur IC	Nombre d'ICI adhérents à l'offre de services de la MRC	Annuelle
		Pourcentage du nombre total d'ICI intégrés à la collecte de matières organiques	Annuelle
13	Réévaluer la fréquence des collectes à trois voies	Participation aux collectes (taux de sortie des bacs)	Se sonner dès l'implantation de la collecte intégrée
		Taux de remplissage des contenants (oas, CCA, CSE)	Se sonner dès l'implantation de la collecte intégrée

Mesure		Indicateurs	Fréquence de mesure
14	Adapter les services de collecte aux multilogements	Participation aux collectes	À son démarrage dès l'implantation de la collecte intercommunale
		Quantité de matières issues des multilogements détournées de l'enfouissement	Annuelle
15	Étendre et organiser la collecte intercommunale	Optimisation des services à la suite de la collecte et l'analyse des données de la collecte intercommunale	Réfère aux mesures 1.3, 1.4 et 1.6
16	Poursuivre et harmoniser l'implantation des équipements aux endroits désignés comme LAV	Utilisation appropriée des équipements aux LAV	Ponctuelle par inspection terrain ou signalement
		Fréquence de collecte en équilibre avec le nombre d'équipements	À son démarrage dès l'implantation de la collecte intercommunale
		Réduction des événements de « déchets sauvages »	Ponctuelle par inspection terrain ou signalement
17	Évaluer la pertinence de l'ajout de points de service de type « mini-écocentre »	Quantité de CRD valorisée	Annuelle
18	Exiger la valorisation des boues de stations municipales dans les contrats octroyés	Abandon complet de l'enfouissement des boues municipales	Ponctuelle
21	Établir un plan de communication pour l' SÉ muni d'un calendrier annuel	Établissement d'un plan de communication étoffé	À la fin
22	Informier et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source	Action d'ISÉ portant sur la réduction à la source	Annuelle
23	Optimiser la prestation de services de la patrouille verte	Élaboration récurrente de patrouilleurs dans les villes et municipalités locales	Annuelle
		Rapports d'activités saisonniers de la patrouille verte	Annuelle
24	Diffuser, communiquer et appliquer la réglementation existante de la MRC	Actions d' SÉ et d'association portant sur la réglementation MRC	Annuelle

Mesure		Indicateurs	Fréquence de mesure
25	Favoriser l'adoption de pratiques et de pratiques visant l'exemplarité municipale	Accès aux trois voies de collecte dans les lieux publics municipaux, présence de pratiques dans les villes et municipalités locales de la MRC	Annuelle
26	Maintenir l'implication de la MRC dans les événements et lier le financement événementiel à l'évaluation de l'écoresponsabilité	Nombre d'événements écoresponsables	Annuelle
27	Exiger la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis	Quantité de matériaux de CRD éliminée (enfouie)	Annuelle
28	Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR	Production d'observations périodiques du comité de suivi du PGMR	Périodique
29	Améliorer les connaissances sur les usages des bouches de fosses septiques	Renseignements obtenus sur les usages de fosses septiques et leur disposition	Annuelle
31	Développer une filière de réemploi des encombrants et des CRD en bon état	Quantité des encombrants et des matériaux de CRD envoyés à l'enfouissement	Annuelle
32	Examiner la faisabilité de recevoir des nouvelles matières aux éco-centres	Liste des types de matières valorisées	Annuelle
33	Optimiser les lieux d'apport volontaire de RDD et de TIC dans chacune des municipalités	Desserte du territoire	Annuelle
		Quantité de RDD et TIC valorisée	Annuelle
4.1	Assurer l'accès aux sites de traitement nécessaires pour chacune des filières	Poursuite des services de tri et de traitement performants et représentant un équilibre de coûts et de distances de transports	Périodique
4.2	Soutenir les organismes qui effectuent le maillage entre les générateurs et les distributeurs de dons alimentaires	Rapports périodiques des organismes	Périodique
4.3	Poursuivre le partenariat avec une organisation locale sur l'accompagnement du secteur ICI	Rapports périodiques de l'organisation	Périodique

ANNEXE 2 : Publication de l'avis public dans le journal Accès le mercredi 21 septembre 2022.

Avis public

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que suite au décès de Isabelle Beuregard, en son vivant retraitée, résidant au 465, rue des Ecoureils, Sainte-Adèle, survenu le 14 juin 2022, un inventaire des biens de la défunte a été dressé par la liquidatrice, Louise LAROSE, le 13 septembre 2022, devant Me Johanne PAQUETTE, notaire, conformément à la loi.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de ME JOHANNE PAQUETTE, notaire, sise au 3026, rue Saint-Charles, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1G3.
Avis donné le 13 septembre 2022.
Louise Larose, liquidatrice

APPEL D'OFFRES
TP-202209-77
APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS DIESEL ET ESSENCE 2023-2025

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande des soumissions pour le projet # TP-202209-77 pour son approvisionnement en carburants à moteur Diesel et essence pour une quantité estimée à environ 405 000 litres (soit 135 000 litres annuellement) pour sa flotte de véhicules municipaux et certains de ses équipements pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, soit une période de trois (3) ans.

Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles à compter du 21 septembre 2022 et peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant par téléphone au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet d'appel d'offres www.seao.ca au coût établi par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission et addenda véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'inscription « Soumission - Approvisionnement carburants Diesel et essence 2023-2025 - TP-202209-77 » et devra être reçue avant l'heure et la date de clôture soit à **15 h (heure du Québec) le vendredi 21 octobre 2022** au Service du greffe, à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Les soumissions valablement reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCOO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) (ADNB), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur le formulaire de la Ville. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, elle n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires).

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 septembre 2022.
Judith Saint-Louis
Greffière
->P006460-1

APPEL D'OFFRES
TP-202208-81
TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LA RUE DU DOMAINE-OUIMET ENTRE LE CHEMIN GUÉNETTE ET LA RUE DES OURS (TRONÇON 1058)

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions pour effectuer éventuellement des travaux d'infrastructures routières sur la rue du Domaine-Ouimet entre le chemin Guénette et la rue des Ours situé dans la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sur une longueur approximative totale de 0,59 km.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis produits par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. le 21 septembre 2022.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCOO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (ADNB) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Si cet ouvrage vous intéresse, votre soumission devra nous être déposée au bureau du greffe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0, avant le délai de clôture soit **avant 15 heures le 12 octobre 2022**, dans une enveloppe scellée portant la mention « **SOUSSION - Travaux de réfection routière sur la rue du Domaine-Ouimet (tronçon 1058) - TP-202208-81** ».

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ À Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 septembre 2022.
Judith Saint-Louis
Greffière
->P006449-1

MRC des Pays-d'en-Haut
Entité | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Iberville | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth North

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2030

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE:
Lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030.
Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, les assemblées de consultation publique portant sur le projet de PGMR se tiendront aux dates, heures et lieux indiqués ci-dessous :

Jeudi, le 10 novembre 2022 à 14 h	Vendredi, le 11 novembre 2022 à 18 h
Place des citoyens	Chalet Bellevue
999, Boul. de Sainte-Adèle	27, rue Bellevue
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N4	Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Les assemblées de consultation seront également diffusées sur la page facebook de la MRC. Tout intéressé peut interagir et poser des questions en direct en commentant sous la séance.

Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Les personnes qui le souhaitent peuvent déposer un mémoire en le faisant parvenir par courriel à Mme Virginie Roger au vroger@mrcpgh.org. La date limite pour soumettre un mémoire est le 3 novembre 2022.

Ledit projet peut être consulté au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Le sommaire du projet PGMR ainsi que le projet complet sont disponibles sur le site internet de la MRC.

Fait à Sainte-Adèle, le 21 septembre 2022.
Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière
->P006469-1

Avis de décès

 **palliacco**
soutien, accompagnement et répit.

DONNEZ
pour nous permettre d'assurer un soutien aux personnes en deuil.

1 855 717-9646
PALLIACCO.ORG
->P006480-1

Visitez
notre section
EMPLOIS
www.journalaccès.ca
ACCÈS
INFORMER + INSPIRER

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS 222-80-2022, 222-81-2022 ET 222-82-2022
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 15 août 2022, adoptait les règlements suivants :

- 222-80-2022, 222-81-2022 et 222-82-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008.

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité pour ces règlements en date du 15 septembre 2022.

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « Règlements municipaux ».

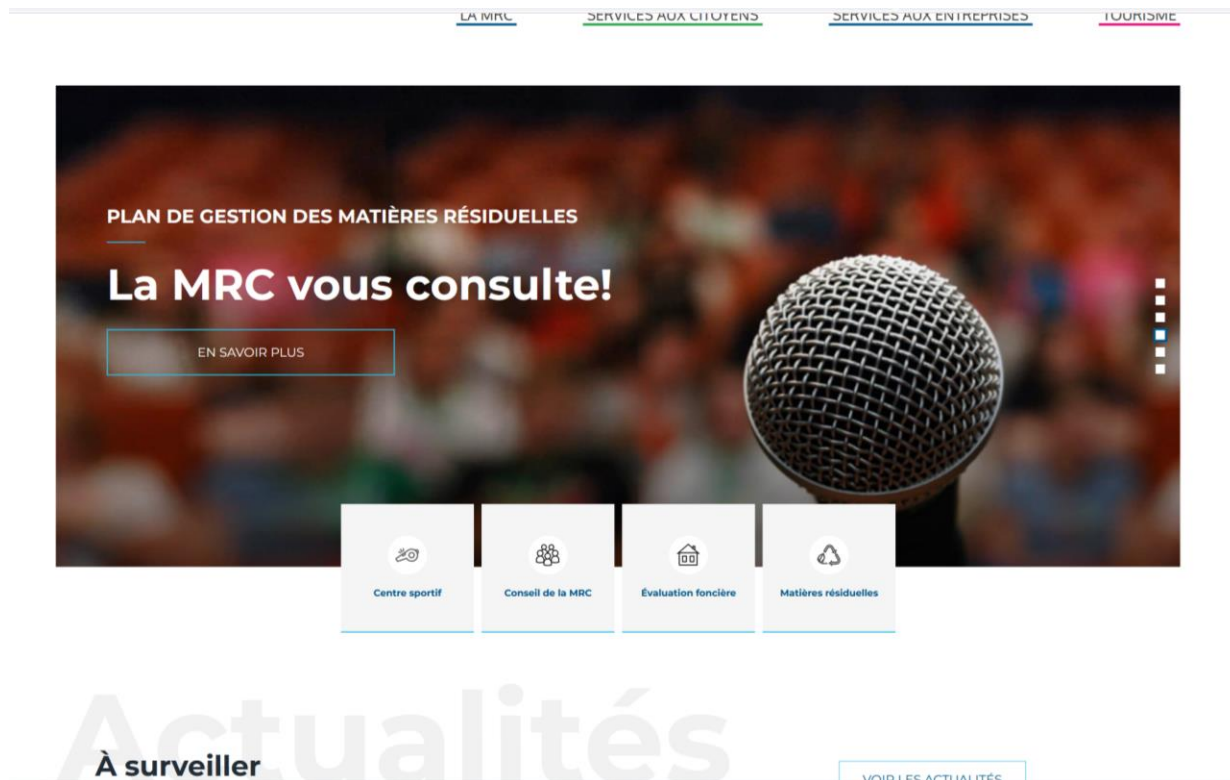
FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 21 septembre 2022.
Le greffier,
Yan Senneville, OMA
->P006467-1

Fondation Pallia-Vie

*Immortalisez la mémoire d'un être cher,
offrez un don en son honneur.*

www.pallia-vie.ca
385, rue Lebeau, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2M8

ANNEXE 3 : Mise en avant des consultations publiques sur le site de la MRC des Pays-d'en-Haut dès le 21 septembre 2022



ANNEXE 4 : Actualité dans le fil de nouvelles de la MRC des Pays-d'en-Haut le 21 septembre 2022

[LIRE LA SUITE](#) [LA MRC](#) [SERVICES AUX CITOYENS](#) [SERVICES AUX ENTREPRISES](#) [TOURISME](#)

21 SEPTEMBRE 2022 | ACTUALITÉS



ENVIRONNEMENT, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plan de gestion des matières résiduelles : avis des consultations publiques

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC Pays-d'en-Haut organise deux consultations publiques visant à présenter le projet de PGMR aux différents groupes d'intérêts sur le territoire, incluant la population en général. Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR et de [...]

[LIRE LA SUITE](#)

15 SEPTEMBRE 2022 | ACTUALITÉS



DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Cinq municipalités régionales de comté (MRC) des Laurentides s'unissent pour lancer le programme de covoiturage « J'arrive »

Les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de La Rivière-du-Nord et le mandataire TACL (Transport adapté et collectif des Laurentides), soutenus par MOBA (Mobilité alternative), sont fiers d'annoncer leur partenariat avec l'entreprise québécoise Netlift dans le but de déployer une application de covoiturage pour les Laurentides. Le projet J'arrive sera lancé officiellement le 19 septembre 2022 et s'adresse [...]

[LIRE LA SUITE](#)

12 SEPTEMBRE 2022 | ACTUALITÉS

ANNEXE 5 : Article sur le site internet de la MRC le 21 septembre 2022

RETOUR AUX ARTICLES

21 SEPTEMBRE 2022 | ENVIRONNEMENT, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plan de gestion des matières résiduelles : avis des consultations publiques



Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC Pays-d'en-Haut organise deux consultations publiques visant à présenter le projet de *PGMR* aux différents groupes d'intérêts sur le territoire, incluant la population en général. Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de *PGMR* et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Ces consultations se tiendront aux dates, heures et lieux indiqués ci-dessous :

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 À 14 H	VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022 À 18 H
Place des citoyens	Chalet Bellevue
999, Boulevard de Sainte-Adèle	27, rue Bellevue
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N4	Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Les assemblées de consultation seront également diffusées sur la page facebook de la MRC : [MRC des Pays-d'en-Haut | Facebook](#). Tout intéressé peut interagir et poser des questions en direct en commentant sous la séance.

Les personnes qui le souhaitent peuvent déposer un mémoire en le faisant parvenir par courriel à Virginie Roger au vroger@mrcpdh.org. La date limite pour soumettre un mémoire est le 3 novembre 2022.

Ledit projet peut être consulté au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le sommaire du projet *PGMR* ainsi que le projet complet sont disponibles sur le site internet de la MRC : [Plan de gestion des matières résiduelles – MRC des Pays-d'en-Haut \(lospaysdenhaut.com\)](#)



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2M3

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi: 8 h 30 à 13 h

ANNEXE 6 : Rappel sur la page d'accueil des événements le 10 novembre

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le 10 et 11 novembre la MRC vous consulte!

[EN SAVOIR PLUS](#)

- Centre sportif
- Conseil de la MRC
- Évaluations financières
- Matériaux résiduels

Actualités

À surveiller

Restez informé sur les dernières actualités et sur les prochaines séances du conseil à venir dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

[VOIR LES ACTUALITÉS](#)

[VOIR LES SÉANCES](#)

10 NOVEMBRE 2022 | ACTUALITÉS

ENVIRONNEMENT, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aujourd'hui et demain : consultations publiques sur le PMR

Aujourd'hui le 10 novembre et demain le 11 novembre, la MRC Pays-d'en-Haut organise deux consultations publiques visant à présenter le projet de PMR à différents groupes d'intérêts sur le territoire, incluant la population en général. Ces assemblées ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PMR et de permettre aux [...]

[LIRE LA SUITE](#)

ANNEXE 7 : Rappel des consultations le 10 novembre, nouvel article avec lien vers les présentations pdf et vers les événements Facebook live sur la page d'accueil

10 NOVEMBRE 2022 | ENVIRONNEMENT, DÉFINITION DES INTÉRÊTS RÉGIONALES

Aujourd'hui et demain : consultations publiques sur le PGMR



Aujourd'hui le 10 novembre et demain le 11 novembre, la MRC Rays-d'en-lieu organise deux consultations publiques visant à présenter le projet de PGMR aux différents groupes d'intérêts sur le territoire, incluant la population en général. Ces assemblées ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les consultations publiques seront diffusées la page Facebook de la MRC. Les citoyens peuvent interagir et poser des questions en direct en commentant toute la séance.

- **Jeudi 10 novembre de 14 h à 17 h**
 - Place des citoyens de Sainte-Adèle
 - 303, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec), J0B 2N4

Présentation pdf du 10 novembre

Lien pour assister à la présentation Facebook (live: <https://fb.me/1VDR0p2R>)

- **Vendredi 11 novembre de 18 h à 21 h**
 - Châlet Bellevue
 - 27 rue Bellevue, Monty-Helgou, Québec, J0R 3 J0

Présentation pdf du 11 novembre

Lien pour assister à la présentation Facebook (live: <https://fb.me/0V4DrDjD>)



Document complet Projet PGMR 2023-2030

Modifications apportées entre le document imprimé consultable et la version électronique

Tableau 2.2 Projections démographiques pour la MRC Rays-d'en-lieu. Variation de la population permanente 2020-2035 = 14,9% et variation du nombre de ménages privés 2020-2035 = 16,5% (modification le 20/03/22)



Document synthèse du PGMR 2023-2030 en date du 14 septembre 2022

ANNEXE 8 : Création de 4 événements sur la page Facebook de la MRC, soit les 2 événements en présentiel et 2 événements en webdiffusion.



The screenshot displays the Facebook profile of the MRC des Pays-d'en-Haut. The cover photo features a scenic view of a lake with the text "MRC des Pays-d'en-Haut" and "HAUT & fort". The profile picture is the MRC logo, and the page has 5k followers and 321 subscriptions. The "Événements" section is active, showing four events:

- Consultation publique - Plan de gestion des matières**
Jeu, 10 nov à 14 h 00
Place des citoyens - Ste-Adèle
Évènement organisé par MRC des Pays-d'en-Haut
- Consultation publique (Facebook Live) - Plan de ges**
Jeu, 10 nov à 14 h 00
Évènement organisé par MRC des Pays-d'en-Haut
- Consultation publique (Facebook Live) - Plan de ges**
Ven, 11 nov à 18 h 00
Évènement organisé par MRC des Pays-d'en-Haut
- Consultation publique - Plan de gestion des matières**
Ven, 11 nov à 18 h 00
Évènement organisé par MRC des Pays-d'en-Haut

ANNEXE 9 : Page internet dédiée au PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles PGMR 2023-2030



UNE OBLIGATION LÉGALE (LQ)

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQ), tout propriétaire d'immeuble doit assurer le maintien en vigueur au titre de gestion des matières résiduelles (GMR) d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Le présent plan est élaboré en conformité avec l'obligation légale imposée par l'article 10 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi que l'article 10 de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et l'article 10 de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

L'élaboration d'un PGMR est obligatoire pour la gestion des matières résiduelles aux termes de l'article 10 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi que l'article 10 de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et l'article 10 de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

Le PGMR est un document qui définit les objectifs de gestion des matières résiduelles, les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs et les modalités de suivi de la mise en œuvre de ces mesures. Le PGMR est un document qui définit les objectifs de gestion des matières résiduelles, les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs et les modalités de suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

Afin d'atteindre cet objectif, la Politique prévoit des mesures afin de répondre aux trois enjeux principaux de la gestion des matières résiduelles (GMR).

- Réduire la quantité de déchets
- Diminuer le volume des déchets qui doivent être envoyés en décharge ou en incinérateur
- Prévenir l'émission de gaz à effet de serre par la gestion des matières résiduelles

Le Plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge
- Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en incinérateur
- Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge

Le plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants : Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en incinérateur, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge.

Le plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants : Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en incinérateur, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge.

Le plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants : Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en incinérateur, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge.

Les objectifs de la Stratégie sont :

- Réduire la quantité de déchets envoyés en décharge
- Réduire la quantité de déchets envoyés en incinérateur
- Réduire la quantité de déchets envoyés en décharge

Le plan d'action 2019-2024 vise à atteindre les objectifs suivants : Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en incinérateur, Réduire de 20% la quantité de déchets envoyés en décharge.

ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

La MRC a organisé une consultation publique en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPJPE) afin de recueillir les commentaires de la population sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030.

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 est un document qui définit les objectifs de gestion des matières résiduelles, les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs et les modalités de suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

Documents de consultation publique

- [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) 2023-2030](#)
- [Rapport de consultation publique](#)

Documents de suivi de la mise en œuvre

- [Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie](#)
- [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) 2023-2030](#)

Documents de suivi de la mise en œuvre

- [Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie](#)
- [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) 2023-2030](#)

DOCUMENTATION



Document consultable : [Page 10 à 12 \(2023-2030\)](#)
Rapport de consultation publique : [Page 10 à 12 \(2023-2030\)](#)
Tableau de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie : [Page 10 à 12 \(2023-2030\)](#)



Document consultable : [Page 10 à 12 \(2023-2030\)](#)

MÉMOIRES OU LETTRES DÉPOSÉS

Vous pouvez déposer vos commentaires ou lettres de protestation en utilisant le formulaire en ligne : [https://www.mrc.qc.ca/consultation](#)

ANNEXE 10 : Ordre du jour de l'assemblée du 10 novembre 2022

Place des citoyens, 999, Boulevard de Sainte Adèle, Sainte Adèle, (Québec) J8B 2N4 – 14h

Déroulement	Temps	Intervenants
1. Mot de bienvenue	14h	Mme Danielle Desjardins, Présidente du comité GMR – MRC et mairesse de Wentworth Nord
2. Présentation du déroulement de la rencontre	14h05	M. Joël Badertscher, Directeur service de l'environnement MRC
3. Présentation et échanges		
3a) Introduction Démarche de révision Retour sur le PGMR 2016-2023	14h10	M. Joël Badertscher, Directeur service de l'environnement MRC
3b) Vue d'ensemble du plan d'action du projet de PGMR 2023- 2030 Performances actuelles et objectifs du projet de PGMR 4 orientations	14h15	Mme Kimberley Mason, Sol nov
3c) Orientation 1 8 mesures de l'orientation 1	14h20	Mme Kimberley Mason, Sol nov
3d) Orientation 2 9 mesures de l'orientation 2	14h30	Mme Kimberley Mason, Sol nov
3e) Orientation 3 3 mesures de l'orientation 3	14h40	Mme Kimberley Mason, Sol nov
3f) Orientation 4 3 mesures de l'orientation 4	14h45	Mme Kimberley Mason, Sol nov
PAUSE	14h55	
4. Période de questions (50 min.)	15h05	
4a) Interventions du public en présentiel Questions/Échanges		M. Joël Badertscher et public
4b) Interventions du public en auditoire numérique (facebook live) Questions/Échanges		Mme Virginie Roger, Coordonnatrice en GMR M. Martin Bujold, Conseiller au développement touristique MRC

5. Mémoires, lettres et questions reçus 5a) Survol des mémoires, lettres et questions reçus 5b) Clarifications des sujets soulevés par le public, le cas échéant	15h55	Mme Virginie Roger, coordonnatrice en GMR MRC
6. Rappel des prochaines étapes de la démarche de révision du PGMR	16h	M. Joël Badertscher, Directeur service de l'environnement MRC
7. Mot de clôture	16h05	Mme Danielle Desjardins, Présidente du comité GMR – MRC et mairesse de Wentworth Nord
Fin de la rencontre		

ANNEXE 11 : Personnes présentes le 10 novembre en présentiel

Prénom	Nom	Lieu de résidence et/ou organisation représentée
Joël	Baderstocher	MRC
Martin	Bujold	MRC
Marilou	Cantin	MRC
Danielle	Desjardins	Mairesse de Wentworth Nord et présidente du comité GMR
Simon	Filatreault	Directeur général – Ville de Sainte-Adèle
André	Genest	Préfet – MRC
Michèle	Lalonde	Mairesse de Sainte-Adèle
Philippe	Leclerc	Directeur général – MRC
Kimberley	Mason	Solnov
Frank	Pappas	Maire d'Estérel
Benjamin	Phan	MRC
Pierre André	Robitaille	MRC
Virginie	Roger	MRC

ANNEXE 12 : Ordre du jour de l'assemblée du 11 novembre 2022

Chalet Bellevue, 27, rue Bellevue, Morin Heights, (Québec) J0R 1L1 0 – 18h

Déroulement	Temps	Intervenants
1. Mot de bienvenue	18h	Mme Danielle Desjardins, Présidente du comité GMR – MRC et mairesse de Wentworth Nord
2. Présentation du déroulement de la rencontre	18h05	M. Joël Badertscher, Directeur service de l'environnement MRC
3. Présentation et échanges		
3a) Introduction Démarche de révision Retour sur le PGMR 2016-2023	18h10	M. Joël Badertscher, Directeur service de l'environnement MRC
3b) Vue d'ensemble du plan d'action du projet de PGMR 2023-2030 Performances actuelles et objectifs du projet de PGMR 4 orientations	18h15	Mme Kmoerley Mason, Sol nov
3c) Orientation 1 8 mesures de l'orientation 1	18h20	Mme Kmoerley Mason, Sol nov
3d) Orientation 2 9 mesures de l'orientation 2	18h30	Mme Kmoerley Mason, Sol nov
3e) Orientation 3 3 mesures de l'orientation 3	18h40	Mme Kmoerley Mason, Sol nov
3f) Orientation 4 3 mesures de l'orientation 4	18h45	Mme Kmoerley Mason, Sol nov
PAUSE	18h55	
4. Période de questions (50 min.)	19h05	
4a) Interventions du public en présentiel Questions/Échanges		M. Joël Badertscher et public
4b) Interventions du public en auditoire numérique (facebook live) Questions/Échanges		Mme Virginie Roger, Coordonnatrice en GMR MRC M. Martin Bujold, Conseiller au développement touristique MRC
5. Mémoires, lettres et questions reçus 5a) Survol des mémoires, lettres et questions reçus 5b) Clarifications des sujets soulevés par le public, le cas échéant	19h55	Mme Virginie Roger, coordonnatrice en GMR MRC

6. Rappel des prochaines étapes de la démarche de révision du PGMR	20h	M. Joël Badertscher, Directeur service de l'environnement MRC
7. Mot de clôture	20h05	Mme Danielle Desjardins, Présidente du comité GMR – MRC et mairesse de Wentworth Nord
Fin de la rencontre		

ANNEXE 13 : Statistiques de consultation des différents articles entre le 21 septembre et 14 novembre 2022 (Google Analytics):

Page dédiée au PGMR

<input type="checkbox"/>	Page ?	Pages vues ? ↓	Vues uniques ?	Temps moyen passé sur la page ?
		142 % du total: 0,26 % (54 993)	132 % du total: 0,28 % (47 030)	00:03:53 Valeur moy. pour la vue: 00:03:01 (28,91 %)
<input type="checkbox"/>	1. /services-aux-citoyens/environnement/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/	142(100,00 %)	132(100,00 %)	00:03:53

Avis des consultations publiques



<input type="checkbox"/>	Page ?	Pages vues ? ↓	Vues uniques ?	Temps moyen passé sur la page ?
		71 % du total: 0,13 % (54 994)	63 % du total: 0,13 % (47 031)	00:01:23 Valeur moy. pour la vue: 00:03:01 (-54,35 %)
<input type="checkbox"/>	1. /plan-de-gestion-des-matieres-residuelles-avis-de-consultations-publiques/	71(100,00 %)	63(100,00 %)	00:01:23


Rappel des consultations le 10 et 11 novembre



<input type="checkbox"/>	Page ?	Pages vues ? ↓	Vues uniques ?	Temps moyen passé sur la page ?
		12 % du total: 0,02 % (54 996)	12 % du total: 0,03 % (47 033)	00:09:52 Valeur moy. pour la vue: 00:03:01 (226,92 %)
<input type="checkbox"/>	1. /aujourd'hui-et-demain-consultations-publiques-sur-le-pgmr/	12(100,00 %)	12(100,00 %)	00:09:52


ANNEXE 14 : Statistiques de webdiffusion











← **Statistiques de la publication** ×


 1re consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Bonjour, vous pouvez poser...
Publié par ZOOM Video Livestream - Prod  · 10 novembre, à 14 h 00 · ...



 Certaines statistiques sont disponibles uniquement quand le total est égal ou supérieur à 100.

Impressions de publications --	 Couverture de la publication 199	 Interaction avec la publication --
-----------------------------------	--	---

Interactions 


 3	 2	 0	 0	 0	 0
 Réactions					5
 Commentaires					0
 Partages					3
 Autres clics					--

Autre 

 Masquer la publication	--
 Masquer toutes les publications	--


[Voir les statistiques de la Page](#) [Mettre la publication en avant](#)

ANNEXE 15 : Message et rediffusion de la présentation du 10 novembre



MRC des Pays-d'en-Haut
Publié par Mart In · 11 novembre, à 18 h 19 · 🌐

[Annulation - 2e consultation publique PGMR]
La 2e consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévue ce soir a été annulée faute de participants dans la salle. Nous vous invitons à visionner la vidéo de la 1re consultation présentée hier à Sainte-Adèle. Si vous avez des questions en lien avec le projet de PGMR, vous pouvez les envoyer à vroger@mrcpdh.org avant lundi le 14 novembre à midi.









MRC Des Pays-d'en-Haut était en direct.
Publié par ZOOM Vidéo Livestream - Prod · 10 novembre, à 14 h 00 · 🌐

1re consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).
Bonjour, vous pouvez poser vos questions tout au long de la présentati... [Afficher la suite](#)


Aucune statistique à afficher ⓘ [Créer une publicité](#)

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

 Écrivez un commentaire...     

ANNEXE 16 : Diffusion sur YouTube

<https://youtu.be/4KNCeyF9nNo>



PLACE DES CITOYENS/BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
Consultation publique du projet de PGMR 2023-2030 - MRC des Pays-d'en-Haut

lespaysdenhaut
112 abonnés

Données analytiques Modifier la vidéo

0 0 Partager Enregistrer ...

1 vue il y a 4 minutes
Tenue le 10 novembre 2022 à 14h à la Place des Citoyens, Sainte-Adèle, Québec Plus

0 commentaire Trier par

Ajoutez un commentaire...

ANNEXE 17 : Présentation

PROJET DE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2023-2030

Consultation publique
10 novembre 2022

**MRC des
Pays d'en-Haut**

Place des citoyens – Sainte-Adèle
et webdiffusion en direct

1

MOT DE BIENVENUE

**MRC des
Pays d'en-Haut**

2

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

- Introduction
- Vue d'ensemble du plan d'action du projet de PGMR 2023-2030
- Présentation des orientations
- Pause
- Période de questions
- Ménages et autres
- Prochaines étapes de la démarche de projet
- Mot de clôture

3

Acronymes

- GMR : Gestion des matières résiduelles
- MR : Matières résiduelles
- CI : Institutions, Communautés et Industries
- CRD : Réseaux de Construction, Rénovation et Développement
- RDD : Résidus Des résidus Dangereux
- ER : Éducation, Recherche et Développement
- TR : Résidus Des Technologies de l'Environnement et des Communautés
- R&P : Responsabilité Élargie des Producteurs
- MRC/CCPP : Ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

4

ÉQUIPE DE RÉALISATION

**MRC des
Pays d'en-Haut**

Joël Badertscher, M. Env.
Directeur – Service de l'environnement
et de l'aménagement du territoire

Virginie Roger
Coordonnatrice – Gestion des matières
résiduelles

SOLINOV

Kimberley Mason, M. Env.
Chargée de projet

Justine Belzile, B.Sc. Env.
Professionnelle en environnement

5

Projet de Plan de gestion des MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

QU'EST-CE QU'UN PGMR ?

Voici à quoi sert le Registre des gouvernements dans les matières résiduelles pour du respect pour les générations futures d'un territoire donné. Il contient :

- Description du secteur d'application
- Liste des municipalités et organismes responsables dans le GMR
- Recensement des organismes et entreprises utilisant le GMR et des municipalités de contact, entités MR
- Travaux de MR dans le territoire pour un accès de référence
- Bilan de la mise en œuvre du processus GMR
- Orientations et objectifs stratégiques visant à atteindre les cibles de GMR établies par le gouvernement
- Plan d'action en matière de financement et de participation budgétaire
- Système de surveillance et de suivi

6


INTRODUCTION

MRC des Pays d'en Haut

2004 = Adoption du premier PGMR
2016-2020 = PGMR conjoint avec la MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides

Faits saillants du PGMR 2016-2020

- Déclaration de compétences de la MRC
- Uniformisation des fréquences de collectes (déchets et encombrants)
- Implantation de la matière organique sur l'ensemble du territoire
- Uniformisation de la réglementation
- Accompannement des EI




7

INTRODUCTION

MRC des Pays d'en Haut

Démarche de révision

• Constat avec la firme SOLINOV



8

PLAN D'ACTION DU PGMR 2023-2030

SOLINOV

Inventaire 2020 et objectifs provinciaux

RÉSULTAT	Performance 2020	Objectif provincial	Objectif du PGMR 2023-2030
Matériaux éliminés	572 kg/hab./an	525 kg/hab./an	525 kg/hab./an
Matériaux recyclables	66 %	75 %	75 %
Matériaux organiques	57 %	60 %	60 %
Résidus de CRD	49 %	70 %	70 %

MRC des Pays d'en Haut

9

ORIENTATIONS

SOLINOV



10

ORIENTATION 1

SOLINOV

Optimiser les services en GMR

- 11 Exercer la compétence de la MRC sur les éco-centres
- 12 Améliorer la performance du secteur EI
- 13 Réévaluer la fréquence des collectes à trois voies
- 14 Adapter les services de collecte aux milieux urbains

11

ORIENTATION 1

SOLINOV

Optimiser les services en GMR

- 15 Étendre et organiser la collecte intelligente
- 16 Poursuivre et harmoniser l'implantation des équipements aux endroits désignés comme LAV
- 17 Évaluer la pertinence de la mise en place de points de service de type « mini-éco-centre »
- 18 Exiger la fabrication des boues de stations municipales dans les contrats octroyés

12

SOLINOV

ORIENTATION 2

Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR

- 2.1 Établir un plan de communication pour l'ESÉ muni d'un calendrier annuel
- 2.2 Informer et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source
- 2.3 Optimiser la prestation de services de la patrouille verte
- 2.4 Diffuser, communiquer et appliquer la réglementation existante de la MRC
- 2.5 Favoriser l'adoption de politiques et de pratiques visant l'exemplarité municipale

13

SOLINOV

ORIENTATION 2

Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR

- 2.6 Maintenir l'application de la MRC dans les événements et lier le financement événementiel à l'évaluation de la responsabilité
- 2.7 Exiger la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis
- 2.8 Maintenir les activités du comité de suivi du PGM R
- 2.9 Améliorer les connaissances sur les vidanges des boues de fosses septiques

14

SOLINOV

ORIENTATION 3

Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement

- 3.1 Développer une filière de réemploi d'engrais et des matériaux de CRD en bon état
- 3.2 Examiner la faisabilité de recevoir des nouvelles matières aux éco-centres
- 3.3 Établir des lieux d'apport volontaire de RDD et de TIC dans chacune des municipalités

15

SOLINOV

ORIENTATION 4

Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes

- 4.1 Assurer l'accès aux sites de traitement nécessaires pour chacune des filières
- 4.2 Soutenir les organismes qui effectuent le maillage entre les générateurs et les distributeurs de dons alimentaires
- 4.3 Poursuivre le partenariat avec une organisation centrée sur l'accompagnement du secteur commercial

16

SOLINOV

LÉGENDE DE PRÉSENTATION DES COÛTS

	Aucun symbole signifie que la mesure ne se déroule pas sur cette période, elle débute ultérieurement, elle est terminée ou elle est de nature itinérante.
\$	Faibles coûts, à même les opérations courantes
\$\$	Coût faible à moyen relatif principalement du temps employé ou des investissements de moins de 50 000 \$
\$\$\$	Investissements modérés nécessitant du temps employé et des services externes ou acquisitions de moins de 150 000 \$
\$\$\$\$	Investissements et/ou opérations majeures

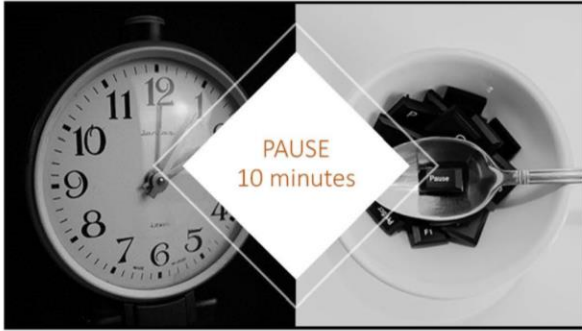
17

SOLINOV

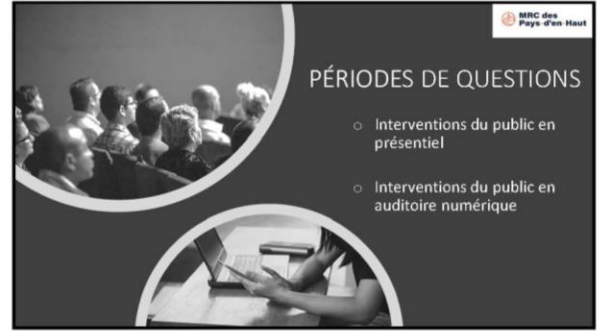
COÛTS DE MISE EN OEUVRE ET ÉCHÉANCIER

Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1.1	100	100	100	100	100	100	100	100
1.2	10	10						
1.3	1	1	1	1	1	1	1	1
1.4	1	1						
1.5	100	100	100	100	100	100	100	100
1.6	100	100	100	100	100			
1.7					1	1	1	1
1.8	1							
2.1	10	10						
2.2	1	1	1	1	1	1	1	1
2.3	1	1	1	1	1	1	1	1
2.4	1	1	1	1	1	1	1	1
2.5	1	1	1	1				
2.6	1	1	1	1	1	1	1	1
2.7	1	1	1	1	1	1	1	1
2.8	1	1	1	1	1	1	1	1
2.9	1	1	1	1	1	1	1	1
3.1	100	100	100	100	100	100	100	100
3.2					1	1	1	1
3.3					100	100	100	100
4.1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2	10	10	10	10	10	10	10	10
4.3	10	10	10	10	10	10	10	10

18



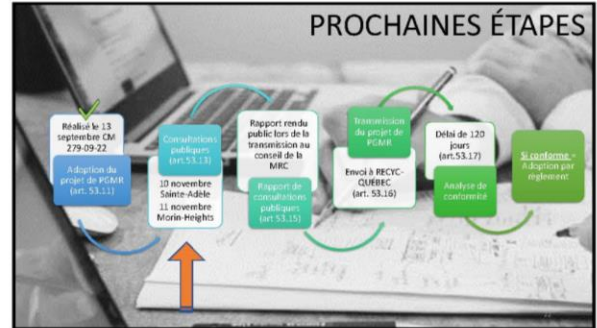
19



20



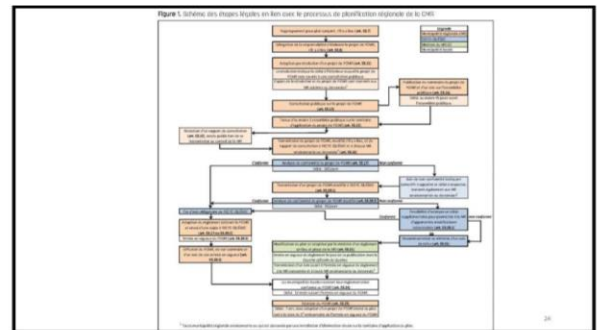
21



22



23



24